

Intervention du représentant du Mali au colloque international organisé du 12 au 13 mars 2004 par la CNEMA.

Je remercie la CNEMA pour l'organisation de cet important colloque et ensuite à apporter les salutations fraternelles du Ministre malien de la Coopération à son homologue français chargé en plus de la Francophonie.

Important ce colloque je disais car le Secrétaire Général des Nations Unies affirmait que les Armes légères (y compris les mines antipersonnel) ont fait plus de victimes que les armes de destructions massives. Toute activité visant à lutter contre le fléau mérite une attention particulière et est bénéfique.

Dieu merci, le Mali n'est pas concerné par le fléau mais n'empêche qu'il s'investit au contraire dans la lutte contre les mines antipersonnel. Sans avoir attendu l'avènement de la Convention d'Ottawa, le Mali a volontairement détruit environ 4 500 des mines antipersonnel afin de démontrer son adhésion au processus. Sur les 15 000 mines antipersonnel qu'il détenait, le Mali en compte aujourd'hui 900 toutes origines confondues et cela aux fins d'instruction de la troupe.

Je rappelle que le Mali compte parmi les premiers pays africains ayant signé et ratifié la Convention d'Ottawa mais paradoxalement il ne dispose pas de commission nationale mais plutôt d'une structure informelle composée de départements ministériels, d'élus du peuple et de la société civile. La structure est logée au Ministère des Affaires étrangères et fonctionne à l'instar des autres commissions nationales car elle a un statut, un règlement intérieur avec des fréquences de réunion et des missions.

Le Mali apprécie les efforts fournis quotidiennement par la France dans la consolidation de la paix en général et dans la lutte contre les mines antipersonnel en particulier. Parmi ces efforts il faut citer l'ouverture à Koulikoro de l'école RECAMP pour la prévention et la gestion des conflits. Le Mali souhaite l'ouverture d'une chair au sein de cette école qui prendrait en charge toute la problématique de la lutte contre les mines antipersonnel. La CEDEAO pourrait bénéficier de cette chair et toute l'Afrique au besoin.

Ailleurs le Mali souhaite une plus grande implication des donateurs dans le soutien aux structures dans l'application de leur programme et la mise en œuvre des activités. La création de la Commission Nationale est entravée par le manque de ressources indispensables à son fonctionnement à la mise en œuvre de ses activités telles que :

- l'éducation des armées, de la société civile et des universitaires
- la communication car il faut, en utilisant les supports médiatiques, atteindre les couches cibles de la population, des autorités publiques et administratives.

Je vous remercie.

Colonel Sirakoro Sangare